

Compte-rendu du conseil municipal

Séance du 13 janvier 2017

L'An deux mil dix-sept, le treize janvier à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian COURAULT, Maire.

Date de convocation : 05 janvier 2017

Conseillers en exercice	11	Conseillers présents	9	Procurations	2
-------------------------	----	----------------------	---	--------------	---

Présents : Max LÉGARÉ, Pierre VACHER, Michel CHATEAU, Jean-Luc BERGER, Marguerite FAUQUET, Marie-France VACHER, Cécile BERGER, Thierry COULON

Procuration de : Christophe THIRY à Jean-Luc BERGER
Étienne COUGNY à Christian COURAULT

Le secrétariat a été assuré par la secrétaire de mairie : Michèle BERGER

La séance est ouverte à 20h15.

Le maire soumet au conseil l'adoption du compte rendu de la séance du 8 novembre 2016, celui-ci est adopté à l'unanimité.

1 / Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant vote du budget

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le budget primitif 2016,

Vu que le montant des dépenses d'investissement 2016 inscrites aux chapitres 21 et 23,

hors remboursement de la dette, en capital s'élève à 60 073.00€

Le conseil décide d'autoriser le mandatement et le paiement des dépenses d'investissement qui seront inscrites au budget primitif 2017 avant son vote ; soit un maximum de 60 073.00€ / 4 = 15 018.25€

Accepté à l'unanimité.

2 / Objet : Demande de DETR sur travaux auberge

Le maire expose au conseil que les gérants de l'auberge disposent d'une cuisine de 11m² et que cet espace est insuffisant pour permettre d'accueillir la clientèle certains jours. Il devient indispensable d'avoir plus de place en cuisine si nous voulons maintenir et pérenniser le seul commerce de la commune.

Il est envisageable d'agrandir à l'arrière du bâtiment sur l'ancienne terrasse par la construction d'un appentis.

Nous avons un avant-projet préparé par M. Grillot, architecte à Autun,

Nous ferons une demande de DETR à hauteur de 50%.

Cet investissement sera inscrit dans un nouveau programme au budget 2017

Plan de financement

DEPENSES			RECETTES	
Travaux HT	Gros œuvre	18 463.00	DETR 50 %	26 308.97
	Charpente bois et couverture zinc	6 884.00		
	Menuiserie bois	2 206.00		
	Plâtrerie Peinture	9 215.00		
	Plomberie Chauffage	5 420.00		
	Électricité	5 387.00		
Honoraires architecte		5 042.95	Autofinancement	26 308.97
TOTAL		52 617.95	TOTAL	52 617.95

Accepté à l'unanimité

3 / Objet : Proposition d'achat chemin

Le maire expose au conseil que suite à l'achat de la parcelle C 166 à la vendée par M. François Rousselin, le chemin dit « de la forêt » faisant partie intégrante de la parcelle devient la propriété de l'acheteur. Ce chemin pouvant être condamné par le propriétaire, les riverains n'auraient alors plus de voies d'accès praticables. M. Rousselin, conscient du problème, propose de revendre à la commune l'emprise du chemin ainsi que les parties de parcelles comprises entre ce chemin et les parcelles des riverains.

La commune ayant entretenu ce chemin, avec l'accord du propriétaire précédent, se doit de l'intégrer par l'achat dans le domaine privé de la commune. Les parcelles boisées enclavées devenant propriété de la commune ne pourront être exploitées que sous contrôle de celle-ci et ainsi préserver l'état du chemin.

La superficie est d'1.70 ha, M. Rousselin a estimé la valeur à 16900€, la commune supportera les frais de géomètre et de notaire.

Après avoir délibéré, le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

4 / Objet : voyages scolaires

Nous avons reçu une demande de subvention du collège de Luzy pour 2 voyages scolaires, un en Allemagne et un en Italie auxquels participeront 2 enfants de la commune.

Le conseil maintient sa position, pour tous voyages scolaires, la commune subventionne directement les familles en leur versant la moitié du coût restant à leur charge sur présentation d'un justificatif de l'établissement scolaire.

Accepté à l'unanimité.

5 / Questions diverses

- Le SDIS nous a fait parvenir un rapport sur l'état des poteaux incendie, il nous faudra faire de l'entretien sur plusieurs bornes.
- Dans le cadre de la nouvelle intercommunalité, nous devons nommer un délégué au CLET (Commission Locale d'Évaluation des charges Transférées), le conseil choisit le maire, Christian Courault

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h